

Bituma 2K — Composant B

Fiche de données de sécurité | Révision source 0 | Date source : 19.01.2022 | MSDS EN-8

Préparée conformément au règlement relatif aux fiches de données de sécurité des substances et mélanges dangereux (Journal officiel du 19.12.2014, n° 29204) et au règlement (CE) n° 1272/2008.

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange.

Nom du produit : Bituma 2K Composant B.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes et utilisations déconseillées

Description / utilisation : Revêtement épais d'étanchéité élastique, bicomposant, à base de bitume et caoutchouc modifié par polymère.

1.3. Fournisseur de la fiche

MERKS Yapı Kim. San. Ve Tic. A.Ş., Polatlı Organize Sanayi Bölgesi, 202. Cadde, n° 15, Polatlı/Ankara. Tél. : 0312 626 50 12. Fax : 0312 626 50 12. Courriel : info@merks.com.tr.

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre national antipoison (UZEM) : 114. Numéro d'urgence : +90 312 626 5012.

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Irritation cutanée, catégorie 2, H315 ; sensibilisation cutanée, catégorie 1B, H317 ; lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1, H318.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement SEA turc du 11 décembre 2013, Journal officiel n° 28848 (supplément). Pictogrammes : GHS05, GHS07.

Mention d'avertissement : Danger. Composant dangereux : ciment.

Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence : P102 Tenir hors de portée des enfants. P261 Éviter de respirer les poussières. P264 Se laver soigneusement les mains à grande eau après manipulation. P280 Porter des gants/vêtements de protection et une protection des yeux/du visage. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et faciles à retirer. Continuer à rincer. P310 Appeler immédiatement le CENTRE ANTIPOISON au 114 ou un médecin. P362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P333+P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. Le code et le libellé sont reproduits comme dans la source. P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales.

2.3. Autres dangers

2.3.1 Contact avec les yeux : le contact direct du clinker sec ou humide avec les yeux peut provoquer des lésions graves. Leur gravité dépend de la durée du contact.

2.3.2 Contact avec la peau : le clinker sec n'est pas absorbé par la peau. Un contact prolongé (plusieurs heures) avec la peau en sueur ou humide a un effet irritant.

2.3.3 Ingestion : ne pas avaler le clinker. L'ingestion de petites quantités n'est pas considérée comme nocive pour la santé, mais elle peut provoquer des brûlures de l'estomac, de la gorge et de la bouche.

2.3.4 Inhalation : l'inhalation de poussières générées lors d'une utilisation prolongée peut nuire à la santé. Chez certaines personnes, le produit peut irriter les voies respiratoires et entraîner des lésions pulmonaires.

2.3.5 Aperçu des urgences : le clinker est un matériau solide, granulaire, nodulaire, gris et inodore. Il n'est ni inflammable ni explosif. Une brève exposition au clinker sec présente peu ou pas de danger. Une exposition prolongée au clinker humide, ou au clinker sec sur des parties humides du corps, peut endommager les tissus (peau, yeux, voies respiratoires) par brûlures chimiques caustiques, y compris des brûlures cutanées du troisième degré graves et potentiellement irréversibles.

3. Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Sans objet.

3.2. Mélanges

Nom	N° CAS	Concentration	Classification source
Ciment	65997-15-1	5–20 %	Irrit. cutanée 2, H315 ; sensibilisant cutané 1B, H317 ; lésions oculaires 1, H318 ; STOT SE 3, H335
Silice	14808-60-7	60–90 %	Non classée

4. Premiers secours

Inhalation : Amener la personne à l'air frais et la maintenir dans une position facilitant la respiration.

Contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau. Retirer les vêtements contaminés. En cas d'irritation cutanée, consulter un médecin.

Contact avec les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles si elles sont présentes et faciles à enlever, puis continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin.

Ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun signe ni effet aigu ou différé.

4.3. Soins médicaux immédiats et traitement particulier

Aucune donnée disponible.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Agents extincteurs appropriés : Pulvérisation d'eau, poudre sèche, mousse, dioxyde de carbone.

Agents extincteurs inappropriés : Jet d'eau à grand débit.

Des fumées toxiques peuvent être libérées en cas d'incendie. Les pompiers doivent porter un équipement adapté et un appareil respiratoire autonome (ARA) à masque complet en pression positive. Les vêtements conformes à EN 469, casque, bottes et gants compris, fournissent une protection de base contre les incidents chimiques.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1.1. Personnel non affecté aux urgences

Aérer la zone du déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

6.1.2. Intervenants d'urgence

Ne pas intervenir sans équipement de protection adapté.

Précautions pour l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

Confinement et nettoyage : Absorber le déversement avec un matériau absorbant. Recueillir dans des récipients fermés destinés à l'élimination.

Autres informations : Éliminer la matière ou les résidus solides dans une installation autorisée.

Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence, section 8 pour l'équipement de protection, et section 13 pour l'élimination.

7. Manipulation et stockage

Manipulation : Maintenir les récipients bien fermés. Assurer une bonne ventilation/renouvellement de l'air sur le lieu de travail.

Stockage : Le produit n'est pas spontanément combustible. Stocker à l'intérieur, dans un endroit frais, à l'abri du soleil direct et des intempéries. Éviter la formation de poussières.

Durée de conservation : 12 mois à compter de la date de fabrication.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Stéarate de zinc (CAS 557-05-1) : VLEP TWA 10 mg/m³ pour les poussières inhalables ; 4 mg/m³ pour les poussières respirables. Silice (CAS 14808-60-7) : VLEP TWA 0,1 mg/m³ pour la silice cristalline respirable.

Prévoir une bonne ventilation ainsi que des fontaines oculaires et des douches de sécurité dans toute zone d'exposition potentielle.

Protection des mains : Gants de protection conformes à EN 374.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité conformes à EN 166.

Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection adaptés.

Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire adapté.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Propriétés essentielles

Propriété	Valeur source
État physique	Poudre
Couleur	Gris
Odeur	Aucune donnée appropriée
Seuil olfactif	Aucune donnée appropriée
pH	Aucune donnée appropriée
Taux d'évaporation relatif (acétate de butyle = 1)	Aucune donnée appropriée
Points de fusion/congélation	Aucune donnée appropriée
Point d'ébullition	Aucune donnée appropriée
Point d'éclair	Aucune donnée appropriée
Température d'auto-inflammation/décomposition	Aucune donnée appropriée
Inflammabilité, pression de vapeur, densité de vapeur	Aucune donnée appropriée
Densité relative	1,60–1,80 kg/l
Solubilité, Log Pow, viscosités	Aucune donnée appropriée
Propriétés explosives/comburantes, limites d'explosivité	Aucune donnée appropriée

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible.

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : Aucune décomposition en cas d'utilisation correcte.

10.2 Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.3 Réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Décomposition dangereuse : Aucun produit de décomposition dangereux ne se forme si le produit est correctement stocké et utilisé comme prévu.

10.5 Matières incompatibles : Peut réagir avec des agents fortement oxydants.

10.6 Produits de décomposition dangereux : Aucune donnée appropriée disponible.

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë : non classée. Irritation cutanée : provoque une irritation cutanée. Lésions oculaires graves : provoque de graves lésions oculaires. Sensibilisation respiratoire ou cutanée, mutagénicité germinale, cancérogénicité, toxicité pour la reproduction, toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique ou répétée) et danger par aspiration : non classés.

12. Informations écologiques

Toxicité aquatique aiguë et chronique : non classées. Persistance et dégradabilité, potentiel de bioaccumulation, mobilité dans le sol, évaluation PBT/vPvB et autres effets néfastes : aucune information supplémentaire.

13. Considérations relatives à l'élimination

Éliminer en toute sécurité conformément aux réglementations locales/nationales. Éliminer le contenu/récipient selon les instructions de tri du collecteur agréé.

14. Informations relatives au transport

Conformément aux exigences ADR / RID / IMDG / IATA / ADN. Le produit n'est pas classé dangereux pour le transport selon les réglementations en vigueur. Nom d'expédition ONU, classe de danger et groupe d'emballage : sans objet pour les cinq modes. Dangers pour l'environnement : non pour ADR, IMDG, IATA, ADN et RID. Aucune précaution particulière pour l'utilisateur. Transport en vrac selon l'annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC : sans objet.

15. Informations réglementaires

Fiche préparée conformément au règlement turc relatif aux fiches de données de sécurité des substances et mélanges dangereux, daté du 13 décembre 2014, n° 29204, par du personnel expert accrédité et certifié selon ce règlement. Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

16. Autres informations

Abréviations : ADN, Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures ; ADR, accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route ; FDS, fiche de données de sécurité ; CE50, concentration efficace médiane ; IATA, Association du transport aérien international ; IMDG, Code maritime international des marchandises dangereuses ; CL50, concentration létale médiane ; DL50, dose létale médiane ; OCDE, Organisation de coopération et de développement économiques ; PBT, persistant, bioaccumulable et toxique ; PNEC, concentration prédite sans effet ; RID, transport international ferroviaire de marchandises dangereuses ; SEA, règlement turc de classification, étiquetage et emballage du 11.12.2013, n° 28848 (supplément) ; vPvB, très persistant et très bioaccumulable ; GHS05, lésions oculaires graves ; GHS07, irritation cutanée.

Les informations de cette fiche reposent sur les connaissances et l'expérience disponibles à la date de préparation ; elles ne garantissent ni l'exhaustivité ni l'exactitude. Elles servent uniquement de guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et le rejet en toute sécurité. Elles ne constituent ni une garantie ni une spécification de qualité et ne s'appliquent qu'au mélange spécifié.